Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 6 mai 2023, à 11 h en présentielle et par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Philippe Couture

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Christian de Varennes

Monsieur Eric Lessard

Monsieur Philippe Couture

Monsieur le conseiller Jean Cloutier

La directrice générale Stephanie Carriere est également présente.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h 16;
- 2. Résolution 2023-05-79 Adoption de l'ordre du jour;
- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
- 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2023:
- 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
- 5. Rapports de la Mairesse :
- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3. Mont-Tremblant;
- 5.4. Rapport des comités Agglo;
- 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
- 7. Règlements :
- 7.1. Adoption du règlement 2023-28 modifiant le règlement 2022-13 sur les nuisances (interdiction de feux d'artifices)
- 7.2. Adoption du règlement 2023-31 sur le droit de préemption de la municipalité
- 7.3. Adoption du deuxième projet de règlement 2023-29 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage
- 7.4. Adoption du règlement 2023-30 modifiant le règlement 2021-06 sur les PIIAs
- 7.5 Adoption du règlement 2023-32 relatif à la démolition des immeubles
- 8. Résolutions:
- 8.1 Signature des contrats de travail avec les employés municipaux
- 8.2 Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional
- 8.3 Demande de subvention programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA)
- 8.4 Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022
- 8.5 Appui Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
- 8.6 Contrat avec la Minerve pour les 3 bacs bruns dans le domaine de la Tranquillité
- 8.7 Signature de contrat pour contrôle qualitatif des matériaux chemin des Rondins

- 8.8 Appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2026
- 8.9 Appui à la coalition santé Laurentides (CSL)
- 8.10 Signature d'un acte de servitude pour le projet de la grande ourse
- 9. Rapport des comités :
- **9.1** Comité des finances et administration états des revenus et des dépenses pour la période se terminant 30 avril 2023;
- **9.2** Comité consultatif en urbanisme :
- 9.2.1 Dépôt du procès-verbal du 27 février 2023
- 9.2.2 Demande DPCOL230008, construction neuve, matricule 1721-06-3548, lot 5 011 382 du cadastre du Québec, (Simon Lussier);
- 10. Acceptation de correspondance;
- 11. Affaires nouvelles;
- 12. Période d'intervention des membres du conseil;
- 13. Deuxième période de questions;
- 14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.
- 3. Résolution 2023-05-80 Séance ordinaire du 8 avril 2023

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU:

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2023-05-81 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU:

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 30 avril, 2023 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 66 195.61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5. Rapports de la Mairesse :
- 5.1 Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3 Ville de Mont-Tremblant; et
- 5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2023-05-82 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU:

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 mai 2023 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements:

7.1 Résolution 2023-05-83 - Adoption du règlement 2023-28 modifiant le règlement 2022-13 sur les nuisances (interdiction de feux d'artifices)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé régulièrement lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.2 Résolution 2023-05-84 - Adoption du deuxième projet de règlement 2023-29 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été régulièrement déposé régulièrement lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été régulièrement adopté régulièrement lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT la consultation publique le 6 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le deuxième projet de règlement soit adopté.

7.3 Résolution 2023-05-85 - Adoption du règlement 2023-30 modifiant le règlement 2021-06 sur les PIIAs

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé régulièrement lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT la séance publique de consultation le 6 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.4 Résolution 2023-05-86 - Adoption du règlement 2023-32 relatif à la démolition des immeubles

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé régulièrement lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté régulièrement lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT consultation publique tenue le 6 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.5 Résolution 2023-05-87 – Adoption du règlement 2023-31 droit de préemption municipale

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé régulièrement lors de la séance du 8 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

8 Résolutions

8.1 Résolution 2023-05-88 - Signature des contrats de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT l'obligation de renouveler annuellement les contrats de travail de la secrétaire-trésorière adjointe (1002), la directrice du service de l'urbanisme, travaux publics et en environnement (1008) et l'agent en communication (1006);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU:

QUE le conseil renouvelle les contrats de travail avec les employées 1002, 1006 et 1008 jusqu'au 31 décembre 2023;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer les contrats de travails au nom de la municipalité.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2023-05-89 - Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)* (la « loi »), la MRC des Laurentides doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 (le « projet de schéma révisé 2023-2028 ») au ministre de la Sécurité publique (le « ministre ») pour fins d'approbation;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a soumis le projet de schéma révisé 2023-2028 à la consultation de la population de son territoire le 15 février 2023, conformément à la loi;

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides et de la commission de consultation sur le projet de schéma révisé 2023-2028 à l'effet que le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le projet de schéma révisé 2023-2028;

ATTENDU QUE l'article 20 de la loi stipule que la MRC des Laurentides doit déposer au Ministre, avec le projet de schéma révisé 2023-2028, un avis de chaque municipalité locale et chaque régie incendie qui a participé à son élaboration;

ATTENDU QUE l'article 16 de la loi stipule que chaque municipalité et chaque régie incendie doivent adoptées le plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2023-2028, lesquelles résolutions doivent également être déposées au ministre avec ledit projet de schéma;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés au ministre par la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le projet de schéma révisé 2023-2028, sous réserve du respect des orientations qu'il a déterminées en vertu de la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2023-2028;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU:

QUE le conseil de la municipalité de Lac Tremblant Nord émet un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Tremblant Nord adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2023-05-90 - Demande de subvention programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA)

CONSIDÉRANT programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA);

CONSIDÉRANT la nécessité de la municipalité de compléter des travaux qui seront admissibles à la subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU:

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à faire la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.4 Résolution 2023-05-91 - Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte le rapport financier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour l'année 2022 tel que déposé, ainsi que le rapport de l'auditeur préparé par M. Benoit Reid CPA auditeur CA. QU'une copie desdits rapports soient transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2023-05-92 - Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.6 Résolution 2023-05-93 - Signature de l'entente pour la collecte de 3 bacs bruns au Domaine de la Tranquillité.

CONSIDÉRANT l'existence des trois bacs bruns de composte dans le domaine de la tranquillité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Minerve offre à la municipalité les services pour la cueillette des bacs;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de signer un renouvellement de l'entente pour la collecte de 3 bacs bruns au Domaine Tranquillité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale de signer le renouvellement de l'entente pour la collecte de trois bacs bruns dans le domaine de la Tranquillité pour un montant de mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.7 Résolution 2023-05-94 - Signature de contrat pour contrôle qualitatif des matériaux – chemin des Rondins

CONSIDÉRANT les travaux projetés sur le chemin des Rondins;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer un contrôle de la qualité pendant les travaux d'asphaltage du chemin des Rondins;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale de signer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour un montant de 9 491,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.8 Résolution 2023-05-95 - Projet de résolution d'appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT la capacité de la ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU:

APPUI la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026.

PARTICIPE à la promotion de la candidature de la Ville de Blainville et aux efforts de mobilisation si requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.9 Résolution 2023-05-96 - Appui à la coalition santé Laurentides (CSL)

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du CPÉRL confirment l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides représente 7,6 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT QUE la population des Laurentides continuera de croître passant de 659 039 en 2022 à 785 160 en 2041, ce qui représentera une augmentation de 19,1 % alors que la moyenne québécoise sera de 9,2 % pour la même période;

CONSIDÉRANT QUE le taux de croissance prévue d'ici 2041 de la population de 65 ans et plus se situe à 58 % dans les Laurentides alors que la moyenne québécoise est envisagée à 37 % et que le vieillissement de la population se fera davantage sentir dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QU' il existe toujours un manque à gagner de 9,4 millions en financement à la mission des organismes communautaires comparativement à ce qui est reçu actuellement:

CONSIDÉRANT QUE la population laurentienne doit pouvoir bénéficier de soins de santé et de services sociaux de qualité avec des infrastructures adéquates qui sauront répondre à l'augmentation des soins requis.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU:

QUE la municipalité de Lac Tremblant Nord réitère son appui à la Coalition Santé Laurentides (CSL);

QUE la municipalité de Lac Tremblant Nord adopte une résolution d'appui à la CSL et ainsi ajoute sa voix aux autres partenaires qui exigent une correction dans le financement à la mission des organismes communautaires et l'obtention d'un rattrapage pour permettre un développement adéquat et structurant du système de santé et des services sociaux dans les Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.10 Résolution 2023-05-97 - Signature d'un acte de servitude pour le projet de la grande ourse

CONSIDÉRANT le projet de développement du Domaine de la Grande Ourse, en bordure du lac Tremblant, sur le territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord qui prévoit la construction et l'aménagement un chemin privé sur tout ou partie des lots portant numéros 6 219 797 et 6 219 800 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le chemin n'a pas une largeur suffisante pour permettre la construction et l'aménagement des ouvrages accessoires audit chemin dont, notamment, les fossés d'égouttement, les accotements et les talus, alors pour aménager le chemin ils doivent empiéter sur les lots 6 219 796 et 6 219 801 appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT le travail d'arpentage effectué par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, de la groupe BJG, préparé le 26 janvier 2023 sous le numéro 7450;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer pour la municipalité d'assurer le respect des obligations de reboisement dans l'assiette de servitude une fois la construction de rue est complétée et la volonté de consacrer les obligations dans un écrit publiée notarié afin de préserver l'état naturel entourant le chemin et promouvoir l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU:

DE MANDATER la mairesse et la directrice générale de signer la servitude d'assises des ouvrages accessoires à l'établissement d'un chemin perpétuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

- 9. Rapport des comités
- 9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2023
- 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
- 9.2.1 Dépôt du Procès verbal de la rencontre du 27 février 2023

Le procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 février 2023 est déposé et le conseil en a pris connaissance.

9.2.2 Résolution 2023-05-98 - Demande DPCOL230008, construction neuve, matricule 1721-06-3548, lot 5 011 382 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale ;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont remplacer le matériau d'acier pour les saillis par un déclin vertical en pin de couleur noir tel que suggéré lors de la réunion du 24 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que la proposition architecturale proposée est compatible avec l'environnement naturel et respecte le caractère de villégiature ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans de Architecture Marie-Ève Bélanger, projet : 388-22, émis le 20 mars 2023 et modifié le 27 avril 2023, signé par Amélie J. Harkins, technologue en architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
10. Acceptation de correspondance : Correspondance de niveau d'eau du Lac Tremblant
11. Affaires nouvelles :
12. Période d'intervention des membres du conseil :
13. Période de questions :
14. Résolution 2023-05-99 - Clôture et levée de la séance
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
ET RÉSOLU :
QUE la séance soit levée à 11 h 51.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Stephanie Carriere

Secrétaire-trésorière

Kimberly Meyer

Mairesse